VENTES A L'ENCAN.

anziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

de Mme Sarah Strelitz, veuve de Leon Lehman.

100,778.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.—JEUDI, le 1er août 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, et conformément à un ordre de l'Hon. D. King, juge de la Cour précité, Division B, daté du 25 juin 1912, dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété suivante, décrite, à savoir:

Deux certains lots de terrain situés à Han City, paroisse de Jefferson, dans l'Ilet No le Boulevard Lemmans et la rue Bowes, par les numéros 22 et 23 sur un plan ladite ville déposé au bureau du Recorde la paroisse de Jefferson et mesurant suit 25 pieds de face chacun à l'avenue Maryland sur une profondeur de 100 entre lignes parallèles à une allée en

Les améliorations consistent en un cottage contenant magasin, cinq chambres et A deux ilets de la gare du L. R. et N. E.

Les meubles et effets mobiliers dans l'affaire mentionnée seront vendus à 2 heures de après-midi, à la date susmentionnée sur les No 2400 rue Iberville.

Conditions — Pour la propriété foncière et mobiliers, comptant 10 0/0 au moment de l'adjudication. Les taxes de 1912 devant assumées par l'acquéreur.

Acte de vente devant W. W. Young, notaire, aux frais des acquéreurs.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

May Florence King, épouse de Charles L. Gunn, et als., vs Hazel Wildeser King et als.

No 100,569—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet,

MARDI, LE 30 JUILLET 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement du 17 juin 1912 et signé le 21 juin 1912 par l'Hon. F. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges et avantages qui en dépendent ou y appartiennent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Magnolia, Constance [anciennement Foucher], Peydras et Lafayette, mesurant 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Magnolia, 26 pieds 10 pouces en largeur en arrière et face à la rue Constance [anciennement Foucher], sur 148 pieds 10 pouces en profondeur sur la ligne du lot No 1 adjoignant et 150 pieds 2 pouces et 6 lignes en profondeur sur la ligne du lot opposé lequel est le numéro 3, ledit lot étant connu comme le No 90, et étant la même propriété acquise par feu John E. King, par achat provenant des biens fonds d'Henry Hart, par acte passé devant Marcel T. Dreyfous, ancien notaire en cette ville, le 15 septembre 1871; le dit lot et améliorations sont désignés par les numéros municipaux 524 et 526 rue Magnolia et 525 rue Constance; sujets à un bail expirant le 30 septembre 1913 de $1,500 par an.

2. Deux certains lots de terrains ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges et avantage qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, désignés par le numéro municipal 1235 rue Josephine, situés dans le carré bornés par les rues Josephine, Chestnut, Camp et St André, dans le Quatrième District de cette ville, les dits lots s'adjoignant l'un l'autre et sont désignés par les numéros huit et neuf sur un plan du dit carré dressé par W. T. Thompson, voyer le 12 avril 1847 et déposé en l'étude de J. R. Beard, alors notaire en cette ville, comme No 15 de son livre de plan, une copie certifiée duquel plan du dit Thompson, daté du 14 octobre 1858 est annexé à une vente des dits lots, de Mme Susan L. Sibley audit Norman, passé le 2 novembre dernier. Les dits lots mesurant chacun 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face sur ladite rue Joséphine, sur 125 pieds en profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, étant la même propriété acquise par le dit John E. King par achat de John M. Norman par acte passé devant William L. Poole, notaire en la dite ville le 16 septembre 1859 vendu, cédé à un bail expirant le 30 septembre 1913 de $480 par an.

Conditions — Un tiers en plus comptant, le solde dudit prix devant être payé par paiements partiels d'un et deux ans, portant intérêt au taux de sept pour cent depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par lien de vendeur et hypothèque, contenant les clauses usuelles dans l'acte d'hypothèque concernant l'assurance et le transfert du cost, paiement des taxes et dix pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant pour lequel il sera vendu, en sus de la somme ci-dessus portée pour remboursement des dépenses notées en quelques parties de celle-ci; dix pour cent depuis l'achat, au moment de l'adjudication.

Actes de vente devant Charles Schneider, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 juin—23 30 - juil 7 14 21 28 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

7ENTE EN LIQUIDATION.

Sans limite ou réserve au plus haut enchérisseur.

Liquidation de la Cosmopolitan Ice Company. No 100,534—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteurs. — Bureau, 134 rue Carondelet.

JEUDI, 18 JUILLET 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vente publique, en vertu d'un ordre daté du 13 juin 1912, de l'Honorable Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

La propriété de la Cosmopolitan Ice Company, avec toutes les machines, équipement, manufacture de glace et la propriété foncière.

Une certaine portion de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros municipaux 531 à 541 rue Chartres), et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Toulouse Royale et St Louis, laquelle portion de terre ferme le coin des rues Chartres et Toulouse, et mesure 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Chartres, sur 85 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur et façade à la rue Toulouse.

Une autre portion de terre dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignée par les lettres A et B sur un devis d'arpentage daté du 15 octobre 1906, par C. Un as Lewis, député-voyer de ville, laquelle portion de terre commence à une distance de 63 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure de la rue Toulouse et mesure 63 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue St Louis de 128 pieds 3 pouces 1 ligne, de là à un angle droit s'étendant à la ligne du fond à la rue Toulouse, 132 pieds 1 pouce, 3 lignes, de là à angle droit, suivant la rue Toulouse, courant dans la direction de la rue Chartres 63 pieds 6 lignes, et de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue St Louis, parallèle à la rue Chartres, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes et de là mesure à angle droit 125 pieds trois pouces et une ligne au point de commencement de la rue Chartres. Ladite parcelle de terrain faisant face à la rue Toulouse comme il est dit plus haut à une distance de 85 pieds, 3 pouces et la ligne de la rue Chartres.

Conditions— Comptant. Dix pour cent au moment de l'adjudication; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

Actes de vente devant P. H. Gonsler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU de la RESIDENCE No 1408 rue Peniston

Succession de Mme Catherine Thomas, veuve de Joseph Sitt.

No 98,610—Cour Civile de District, Division C.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 20 juin 1912 et signé à ladite date, par l'Hon. E. K. Skinner, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 18 juillet, à 11 heures A. M., les effets mobiliers décrits dans la succession ci-dessus intitulée et mentionnés d'après l'inventaire enregistré contenant de—

Un lot de meubles, effets mobiliers, lingerie, baignoires, bois de charpente, etc.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

7 juil—7 14 17 18

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

VENTE EN PARTAGE.

Veuve Wm P. Harper et als vs Mineurs Forman.

No 100,675—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, 18 JUILLET 1912 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 10 juin 1912 et signé le 14 juin 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 446 borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters et les rues Dryades et Valmont, désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage de Geo. de Armas, voyer, daté du 27 avril 1912, suivant lequel ledit lot B mesure 57 pieds 2 pouces de face à la rue St-Charles, 54 pieds en largeur en arrière, sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Valmont de deux cent vingt quatre pieds trois pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 208 pieds, 1 pouce et 1 ligne.

2. Un certain lot de terrain situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus mentionnée, désigné par le No 26 sur ledit plan de De Armas, suivant lequel ledit lot commence à une distance de 115 pieds 9 pouces et 4 lignes du coin de l'avenue Peters et de la rue Dryades, et mesure 32 pieds 6 pouces, 7 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 130 pieds 7 pouces et 6 lignes.

3. Un certain lot de terrain, dans le même district et ilet que les propriétés et dessus décrites, désigné par le No 25, sur ledit plan de De Armas, et adjoint le lot 26 et mesure 32 pieds, 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Dryades sur 130 pieds 7 pouces, 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4. Un certain lot de terre dans le même district et ilet que les propriétés mentionnées ci-dessus, désigné par le No 24 sur ledit plan de De Armas et adjoint le lot 25, et mesure 32 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Dryades sur 130 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Mettié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde, s'il y en a, à un an après date avec 7 pour cent par an d'intérêt depuis la date, tenu de les clauses de sécurité usuelles et l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente devant Jefferson C. Wemck, notaire, aux frais de l'acquéreur

16 juin—[illegible] 30—juil 7 14 18

Jas A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

JOLI DOUBLE COTTAGE,

313 Avenue Opelousas, sur deux lots de terrain.

LES DOUBLES COTTAGES PRODUCTIFS,

Nos 319-321-323 Avenue Opelousas,

Sur extra grands lots de terrains. Propriétés avec connexion d'eau et d'égouts.

L'avenue Opelousas est asphaltée et est une des plus jolies avenues de la ville.

Samuel Sidney McNeely et al vs Harvey Parker McNeely et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division E.— No 97,978

IL sera vendu en vente publique, le MARDI, 23 juillet 1912 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu et suivant un jugement ci et rendu en Cour ouverte le 12 juin 1912 et signé en cour ouverte le 19 juin 1912 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Premier—Deux certains lots de terrain ainsi que les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés par les numéros trois cent quatre-vingt-dix-neuf et un pieds (31') cent pouces (11") et six lignes (6"') de face à l'avenue Opelousas, la même largeur en arrière sur une profondeur de cent dix-sept pieds [117'] deux pouces (2") et six lignes [6"'] entre lignes parallèles, entre Tèche, ayenues Shell et Brooklyn. Les améliorations comprennent le susdit simple bien situé 313 avenue Opelousas, relevé avec grille en fer, contenant six chambres avec grandes, vestibule galleries de face et de côté, deux bains avec connexion d'eau et d'égout, grand hangar en arrière, grande pelouse et banquette pavée.

Second. Un certain lot de terrain dans le Cinquième District, dans l'enclavement Opelousas, rue Tèche et avenues Shell et Brooklyn, désigné par le numéro cinq et mesure trente-deux pieds [32'] et cinq [5"] lignes de face à l'avenue Opelousas, même largeur en arrière, sur une profondeur de cent dix-sept pieds [117'] deux ['2"] pouces et six [6"'] lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent un joli double cottage contenant quatre chambres et hangar, grand de face avec hangar à l'arrière, nouveau service d'eau et d'égouts, désigné par les numéros 319 et 321 avenue Opelousas.

Troisième—Un certain lot de terrain dans le Cinquième District, dans le carré rue Tèche, et les avenues Opelousas, Shell et Brooklyn, désigné par le numéro six et mesure trente deux pieds (32') et cinq lignes (5"') de face à l'avenue Opelousas, même largeur en arrière sur une profondeur de cent dix sept pieds deux pouces et cinq lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le double cottage en bois couvert en ardoises Nos 323 et 325 avenue Opelousas contenant de chaque côté quatre chambres et hangar en arrière. Eau et égouts, et loué. Ces cottages sont entourés par des grilles en fer.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et acte de vente devant W. J. Hennessey notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication.

23 juin—23 30—juil 7 14 21 28

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage. Sans Limite ou Réserve.

COTTAGE DOUBLE,

2640-42 rue Banks.

A l'Encan JEUDI, 1er Août, à Midi.

Succession de Paul Z Lacoste

No 98,423—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

EN vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, signé le 28 juin 1912, No 98,423, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, le JEUDI, 1er août 1912, à midi, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Broad, Commune, Bendin, Dorgenois et Banks. Ledit lot étant de forme irrégulière et mesure cinquante-six pieds de face à la rue Banks sur cent pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Broad et cent six pieds un pouce quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé, et dix-neuf pieds neuf pouces en largeur en arrière. Les bâtisses qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 2140 et rue Banks.

Conditions—Comptant: L'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes d'Etat et de Ville pour 1912. Acte de vente devant être passé devant Jos B. Rosser, Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur qui est aussi requis de déposer dix pour cent du montant de ladite enchère chez l'encanteur au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

M. M. Bentner, Chas A. Byrne, Jos B. Rosser Jr. avocats.

20 juin—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

7ENTE EN LIQUIDATION.

Sans limite ou réserve au plus haut enchérisseur.

Liquidation de la Cosmopolitan Ice Company. No 100,534—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteurs. — Bureau, 134 rue Carondelet.

JEUDI, 18 JUILLET 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vente publique, en vertu d'un ordre daté du 13 juin 1912, de l'Honorable Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

La propriété de la Cosmopolitan Ice Company, avec toutes les machines, équipement, manufacture de glace et la propriété foncière.

Une certaine portion de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros municipaux 531 à 541 rue Chartres), et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Toulouse Royale et St Louis, laquelle portion de terre ferme le coin des rues Chartres et Toulouse, et mesure 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Chartres, sur 85 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur et façade à la rue Toulouse.

Une autre portion de terre dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignée par les lettres A et B sur un devis d'arpentage daté du 15 octobre 1906, par C. Un as Lewis, député-voyer de ville, laquelle portion de terre commence à une distance de 63 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure de la rue Toulouse et mesure 63 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue St Louis de 128 pieds 3 pouces 1 ligne, de là à un angle droit s'étendant à la ligne du fond à la rue Toulouse, 132 pieds 1 pouce, 3 lignes, de là à angle droit, suivant la rue Toulouse, courant dans la direction de la rue Chartres 63 pieds 6 lignes, et de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue St Louis, parallèle à la rue Chartres, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes et de là mesure à angle droit 125 pieds trois pouces et une ligne au point de commencement de la rue Chartres. Ladite parcelle de terrain faisant face à la rue Toulouse comme il est dit plus haut à une distance de 85 pieds, 3 pouces et la ligne de la rue Chartres.

Conditions— Comptant. Dix pour cent au moment de l'adjudication; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

Actes de vente devant P. H. Gonsler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

J. L. Onoato J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mr. et Mme Thomas Bullen. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E. Dossier 98,248.

Résidence Simple à 2 Etages,

No 2423 N. REMPARTS, entre Mandeville et Espagne, Ilet St-Claude,

A l'Encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 18 JUILLET 1912.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 98,248, dans l'affaire intitulée Succession de M et Mme Thomas Bullen, ledit jugement et ordre lus et rendu en cour ouverte le 30 mai 1912 et signé en cour ouverte le 6 juin 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, l'offrirai en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, 18 juillet 1912, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terrain situé dans le troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Esmpart (autrefois Amour) St-Claude (autrefois Rues Enfants), Mandeville et Espagne, mesurant vingt-six pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Esmpart (autrefois Amour) sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, ainsi, que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une résidence simple à deux étages connue comme No 2423 Nord Esmpart contenant vestibules, salons doubles, grande salle à manger, cuisine, chambres de domestique et sept ou sept chambres à coucher.

Conditions—Comptant. Toutes les taxes pour l'année 1912 et tous les coûts de certificats et coût de l'acte de vente devant Peter Stiffi, notaire, devant être assumés par l'acquéreur. Vente sujette au bail existant et les loyers réservés aux vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acheteur devra payer au moment de l'adjudication dix pour cent (non portant intérêt ni pénalité) sur le montant du prix d'achat au moment de la vente avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 100,918.

Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriques.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 100,918 dans l'affaire intitulée succession de Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriques, ledit ordre daté et signé du 25 juin 1912 et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 1er août 1912 les propriétés suivantes décrites, à savoir:

1. Deux certains lots de terrains et améliorations qui sont les lots A et B et mesurent ensemble cinquante pieds six pouces de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et forment le coin des rues Robert et Sad Robertson dans le carré 608, borné par les rues Robert, Semat, Freret et Sad Robertson.

2. Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 608, borné par les rues Robert, Semat, Freret et Sad Robertson, marqués C D E, s'adjoignant l'un l'autre et mesurent ensemble quatre-vingt-dix pieds neuf pouces et huit lignes de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

3. Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 719 borné par l'avenue Napoléon, les rues Roman Jena et Prieur désignés par les numéros 9, 10 et 11 sur un plan de H. W. W. Reynolds, daté du 1er mai 1897 et mesure comme suit: Le lot numéro neuf, 30 pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Prieur. Les lots numéros dix et onze mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 et devant aussi payer pour les actes de vente, y compris le coût des certificats devant notaire qui sera désigné par l'Administrateur. Les acquéreurs devront déposer 10 0/0 ne portant intérêt ni pénalité, au moment de l'adjudication avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98,577—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

SUCCESSION DE ROBERT DORSEY SR.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire de la succession de Robert Dorsey, Senior, Dossier No 98,577, ledit ordre daté et signé 19 juin 1912, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le MARDI, 30 juillet 1912, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Toute cette parcelle de terrain situé dans le Septième District de cette ville dans le carré 285, borné par les rues Bardetta, Pauola [autrefois Cypress] Sycamore [autrefois Mauvis me] et Fern [autrefois Washington] ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison cabine et hutte près du coin des rues Bardetta et Pauola, composée des lots un, deux trois, quatre, cinq et six, chacun de ces dits lots mesure trente [30'] pieds de face à la rue Bardetta sur une profondeur de 120' pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro un formant le coin des rues Bardetta et Pauola. Le lot six [6] sera vendu seul séparé et distinct des autres lots.

Conditions—Mettié en plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le balance s'il y en a en un crédit d'un ou deux ans à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être attestée par des billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, portant (7 0/0) sept pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, et dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, et les acquéreurs devant payer en sus du montant de leur enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912. Actes de vente aux frais des acquéreurs, incluant coûts et certificats, devant W. F. Brewer, notaire. Les acquéreurs devant déposer dix pour cent, ne portant ni intérêt ni pénalité, du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

German American Savings Bank & Trust Co. administratrices.

Ivy G. Kittredge, avocat pour l'administratrice.

23 juin—23 30—juil 7 14 21 28 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 99,630, dans l'affaire intitulée W. H. Opdenweyer vs National Automatic Fire Alarm Company of Louisiana, ledit ordre daté et signé du 18 juin 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, 23 juillet 1912—

1 275 ACTIONS DU CAPITAL DE LA AUTOMOBILE FIRE ALARM AND SIGNAL COMPANY.

CONDITIONS—Comptant.

WM C. MORIA.

WHITNEY CENTRAL SAVINGS BANK AND TRUST CO., Receivers.

Encanteur, 910 rue Gravier.

H. W. ROBINSON, E. M. STAFFORD, FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL, avocats pour les Receivers.

12 juil—13 14 21 23

AVIS AUX CREANCIERS

Harriet Schwartz versus Rocette Gravel Paving and Improvement Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 98,388—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourquoi le compte provisoire présenté par Peter Schiff, receiver dans cette affaire, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Dufour & Dufour, F. Rivers Richardson, avocats. 6 juil—6 10 15

E. S. Cobb.

INSTALLATION DE LAITERIE.

La Propriété de JOE SEELING, rues Colapissa et Dublin, avenue Carrollton et intersection du Mississippi Valley.

MARDI, le 16 juillet 1912, à 11 heures A. M.

Les suivants: 41 vaches, 10 veaux, 1 taureau, 3 bons chevaux, une charrette à fourrage, un sulky, 2 paires de harnais, 1 lot de bidons à lait, et tout ce qui appartient à une installation de laiterie

Conditions de la vente — Sommes de $100 et au-dessous comptant, toutes au-dessus de $100 00, en un crédit de 6 mois avec bonne sécurité approuvée.

Prenez les cars Tulane-Ceinture pour assister à la vente.

Sans limite ou réserve.

E. S. COBB, Encanteur

Bureau, 913 rue Gravier. Phone Main 2577.

7 juil—7 14

INSTALLATION DE LAITERIE.

LA PROPRIETE de Mme E. BOURLETT.

Intersection de la Route de Gentilly et du North Eastern Rail Road.

JEUDI, LE 18 JUILLET 1912, A 11 HEURES A. M.

Les suivants: 64 vaches, 10 veaux, 1 taureau, 3 bons chevaux, 1 charrette à lait, 1 charrette à fourrage, 1 machine à faucher, 2 auges à fourrage, 2 paires de harnais, 1 jeu de bidons à lait et tout ce qui appartient à un équipement de laiterie.

Conditions de la vente—Sommes de $100 et au-dessous comptant. Toutes sommes au-dessus de $100.00 en un crédit de 90 jours avec bonne sécurité approuvée. L'acquéreur du plus fort montant aura la préférence.

Prenez les cars Villeré pour la vente. Sans limite ou réserve.

P. S.—Maison et écuries à louer le jour de la vente.

E. S. COBB, Encanteur. Bureau, 913 rue Gravier. Phone Main 2577.

7 juil—7 14

David Freeman.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alcide B. LeBesque.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION "E." No 100.233

MAGNIFIQUE

COTTAGE DOUBLE,

1215-17 RUE NORD DUPRE,

A L'ENCAN

MARDI, 6 AOUT 1912.

EN VERTU de et conformément à un ordre signé le 19 juin 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et annexée, ledit ordre adressé à DAVID FREEMAN, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 6 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terrain et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District, carré No 382, désigné comme lot 9, borné par les rues Nord Dupré, Washington [actuellement Du Bois] et Gayoso, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Nord Dupré sur 150 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur, suivant le croquis d'Edgar Pillé, voyer, daté du 14 janvier 1891, passé à un acte de vente passé devant Jules F. Mesnier, notaire, le 23 juin 1891. Acquis par feu Alfred B. Le Besque de E. Letellier, suivant acte devant M. V. Dejean, notaire, le 13 mai 1910, enregistré dans le livre de transferts numéro 139, folio 28.

Conditions comptant—L'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère les taxes de l'année 1912 et tous certificats. Acte de vente devant A. J. Rossi, notaire, aux frais de l'acquéreur. Vente sujette aux baux existants. Dix pour cent de dépôt exigé requis au moment de l'adjudication chez

DAVID FREEMAN.

Encanteur,

Bureau 913 rue Baronne,

Chas Lougue et Ure ace Martinez, avocats.

20 juin—30—juil 7 14 21 28—août 4 6

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bâtisse en briques à quatre étages, 706-707 rue du Camp, entre les rues Julie et Girod.

Cottage Double ayant deux étages dans le fond, 1220-1222 rue Amelia, entre les rues Camp et Chestnut, loué à bail jusqu'au 30 Septembre 1912, à $36.00.

MARDI, le 23 Juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Jules J. Vigata vs. Mme Mary E. Moore et als.

No 100,266—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 906 rue Perdido — MARDI, le 23 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 12 juin 1912 et lu et signé en Cour ouverte le 18 juin 1912, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Un certain morceau ou portion de terre, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 707 rue Camp, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 179, borné par ladite rue Camp, les rues Church, autrefois Ste Marie, Girod et Julia, situé à une distance de vingt-sept pieds de l'encoignure des rues Camp et Girod, et mesure en mesure américaine vingt-sept (27) pieds de face à ladite rue Camp, quatre vingt-neuf (89) pieds, un (1) pouce et une (1) ligne de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Julia, soixante-quinze (75) pieds de profondeur sur la ligne de la première profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Girod, auquel point il s'élargit vingt sept [27] pieds sur une une ligne parallèle à la rue Camp, jusqu'à ce qu'elle arrive à la rue Girod, sur laquelle il y a une deuxième profondeur en façade de quatorze [14] pieds, un [1] pouce et une [1] ligne et delà une largeur dans le fond sur la ligne s'étendant parallèle à la rue "Church" ou Ste-Mary, de cinquante trois [53] pieds neuf (9) pouces plus ou moins; ladite portion de terre, étant composée d'une partie des lots originaux Nos "Dix-neuf" et "Vingt", le tout d'après un certificat d'arpentage dressé par Geo. de Armas, voyer le 6 février 1912 et d'une petite étendue de terre immédiatement dans le fond et contigue sur le côté le plus près de la rue Camp. La propriété en ceci étant premièrement décrite, situé à une distance de quatre-vingt neuf [89] pieds un [1] pouce et une [1] ligne de l'encoignure des rues Camp et Girod, et à une distance de soixante [60] pieds de l'encoignure des rues Girod et Church en St Mary et mesurant un [1] pied six [6] pouces et [3] lignes de face à la rue Girod sur cinquante quatre [54] pieds de profondeur entre lignes parallèles, sujette aux droits de servitudes mentionnés dans l'acte d'achat du défunt Patrick F. Gogarty, décédé, passé pardevant Wm J. Castell, notaire, daté du 4 décembre 1876, enregistré dans le livre des transferts 108, fol. 868.

Deuxième—Une autre portion de terre, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 1220 et 1222 rue Amélia, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 269, borné par la dite rue Amélia, les rues Fenelon, Camp et Chestnut, mesurant cinquante-cinq [55] pieds dix [10] pouces de face à la rue Amélia sur une profondeur de cent onze (111) pieds quatre (4) pouces et cinq(5) lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Chestnut, et d'une profondeur d'environ cent onze [111] pieds sept [7] pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Camp; le même étant composé du lot entier No dix huit et d'une partie du lot No dix-neuf. Acquis par Mme veuve Bridget M. Fogarty, le 15 décembre 1896, livre des transferts 165, folio 220.

Conditions — Un tiers en plus comptant, et la balance en un crédit de un et deux ans, garantie par lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an sur les paiements échelonnés de la date de l'adjudication publique jusqu'au paiement, les vendeurs devant collecter et recevoir les loyers de la propriété jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente notarié; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication le coût de tous certificats annexés à l'acte de vente et en plus devant assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 en dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente devant Joseph Lantenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.